

JOURNAL DE L'ENVIRONNEMENT - 31 JUILLET 2020

La retraite, Graal des animaux de laboratoire

Le 31 juillet 2020 par Romain Loury



Une nouvelle vie pour les animaux de laboratoire

En France, il est possible d'adopter des animaux précédemment utilisés en laboratoire. Tel est le combat de l'association Le Graal (Groupe de réflexion et d'action pour l'animal), qui approche des 4.000 animaux réhabilités depuis sa création en 2004.

« *C'était un rêve, cela n'existait nulle part en France* », se souvient Marie-Françoise Lheureux, évoquant les débuts du Graal, association dont elle est la présidente fondatrice depuis 2004. S'il a fallu *plusieurs années pour bâtir la confiance* avec les laboratoires, l'association collabore désormais avec 90 unités de recherche (publiques et privées) et avec 140 lieux d'accueil, tels que centres équestres, refuges de la SPA, parcs animaliers et fermes pédagogiques.

A l'origine de cette initiative, le constat que le personnel de laboratoire « *sortait souvent des animaux sous le manteau* ». Si cette démarche n'était pas formellement interdite, il existait un flou juridique à ce sujet, que l'existence du Graal a permis de combler.

UNE DÉMARCHE TRÈS ENCADRÉE

Unique association française à œuvrer dans ce champ de la protection animale, Le Graal établit des contrats avec des laboratoires partenaires. Les vétérinaires de ces centres ont alors la tâche de déterminer quels animaux sont susceptibles de connaître une deuxième vie.

Pour chacun d'entre eux, ces professionnels établissent un certificat vétérinaire de bonne santé ainsi qu'une fiche de traçabilité, notifiant les tests qu'ont subis les animaux –dont le futur propriétaire peut aussi prendre connaissance. Tout animal doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de placement auprès de la direction département de protection des populations (DDPP) de départ (laboratoire) et d'arrivée (refuge).

Parmi les principales espèces bénéficiaires figurent chevaux, chats et chiens, mais aussi poissons, oiseaux, rongeurs, primates et animaux de ferme. A ce jour, l'association s'approche des 4.000 animaux réhabilités, indique Marie-Françoise Lheureux.

UN CHOIX GUIDÉ PAR LES EXPÉRIMENTATIONS SUBIES

Quant aux critères d'éligibilité des animaux, ils sont définis par la criticité des tests subis par l'animal. « Environ 75% des protocoles de recherche sont d'une sévérité modérée à légère, et ces animaux pourraient prétendre à la retraite. Or une grande partie d'entre eux sont euthanasiés sans réelle nécessité », explique la présidente du Graal. S'il est impossible de réhabiliter des animaux ayant fait l'objet de prélèvements de tissus ou d'organes, ceux ayant subi « des tests dermatologiques, des tests d'appétence, des tests d'antidépresseurs » sont par exemple éligibles.

L'association peut même offrir une retraite à des animaux génétiquement modifiés, à la condition expresse qu'ils soient stérilisés. Il s'agit principalement de chiens et de primates, *plus difficilement* des animaux de ferme, car il existe toujours « un risque qu'ils se retrouvent dans le circuit alimentaire » ce que Le Graal proscrit évidemment-, explique Marie-Françoise Lheureux.

DES LABORATOIRES PEU ENCLINS À COMMUNIQUER

« La traçabilité des animaux est totale, c'est une démarche très cadrée, menée avec des règles très strictes », indique-t-elle. Autre principe de l'association, l'anonymat total garanti aux laboratoires de recherche, qui ne souhaitent pas publiciser cette démarche.

« Les laboratoires peuvent valoriser cette démarche en interne, mais jamais à l'extérieur. Cela pourrait rappeler qu'ils expérimentent sur des animaux, et ils redoutent les militants extrémistes », explique Marie-Françoise Lheureux. Elle-même estime « ne pas pactiser avec le diable : chacun garde la tête froide. On se contente de travailler sur une sphère très circonscrite ».

Contacté par le JDLE, Christophe Joubert, trésorier du Gircor (organisme d'information sur la recherche animale, qui rassemble organismes de recherche et laboratoires pharmaceutiques), reconnaît qu'il existe « une certaine prudence au niveau des laboratoires, car il s'agit d'un sujet sensible qui fait l'objet d'un débat de société ». « Les laboratoires partenaires ont la volonté de bien faire, de protéger les animaux, mais aussi de ne pas s'exposer », poursuit-il, indiquant que cette démarche de réhabilitation « s'amplifie ».

Selon des [chiffres du ministère de la recherche](#), environ 1,9 million d'animaux ont été utilisés, et sont sortis d'une procédure, dans des laboratoires français en 2018, dont 62% de souris et 8% de rats. Du côté des carnivores domestiques, on dénombre 4.219 chiens et 1.185 chats. Quant aux primates, 3.510 ont été utilisés, principalement des macaques cynomolgus, des ouistitis, des prosimiens et des macaques rhésus.

En 2018, le Graal a édité un [guide](#) de la retraite des animaux de laboratoire à destination des professionnelles, premier ouvrage français de ce genre. Parmi les partenaires de ce guide, le Gircor, l'Association française des sciences et techniques de l'animal de laboratoire (Afstal), le Syndicat de l'industrie du médicament et diagnostic vétérinaires (SIMV), l'association Ethosph'R, le bureau d'étude Akongo et le ministère de l'agriculture. Ce dernier contribue à hauteur d'un tiers au budget du Graal, l'association étant également financée par des donateurs et des adhérents, ainsi que via le moteur de recherche Lilo.